



## **Plan Climat du Pays Yon et Vie**

### **Le Livre Blanc des propositions**



Le Livre Blanc des propositions compile de manière organisée l'ensemble des pistes d'actions imaginées par les participants lors des concertations. Il est important de souligner que ce document ne constitue pas le programme d'actions qui résultera à la fois des décisions qui seront arrêtés par le Syndicat Mixte et du travail de formulation détaillée qui fera suite à ces décisions.

# Sommaire

Sommaire	2
Comprendre la démarche Plan Climat	3
Le processus d'élaboration du Plan Climat	4
Le Plan Climat – Synthèse des ateliers	6
Précisions préalables à la lecture du document	7
1. Penser le territoire de demain	8
2. Construire une mobilité alternative	11
3. Structurer un parc bâti moins énergivore	16
4. Vers une politique énergétique territoriale	21
5. Impulser des modes de vie plus responsables	26
6. L'exemplarité des collectivités du Pays	30

# Comprendre la démarche Plan Climat

## ***Qu'est-ce que le Plan Climat du Pays Yon et Vie ?***

Le Plan Climat que construit le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie est un projet territorial de développement durable dont l'objectif premier est la lutte contre le changement climatique. Il constitue en effet la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire et d'adaptation du Pays aux impacts du changement climatique déjà constatés.

## ***Pourquoi un Plan Climat sur le Pays ?***

Les sommets sur le changement climatique, à Copenhague comme à Cancun, ont souligné les difficultés des gouvernements à définir des règles communes pour lutter contre le changement climatique :

- Un grand nombre de pays industrialisés ayant fortement dérapé en termes d'émissions de GES par rapport à leurs engagements de Kyoto, la négociation pour la période à venir d'ici 2020 n'a pu aboutir à un accord équitable de réduction de ces émissions. Ainsi, le consensus sur la nécessité de limiter le réchauffement global à 2°C par rapport à la période préindustrielle ne s'est pas concrétisé par des engagements à la hauteur de l'objectif.
- Les Etats-Unis sont restés à l'extérieur du protocole de Kyoto et ont rejeté toute forme de nouveau traité international.
- Les perspectives de développement proposées aux pays en développement ont été jugées insuffisantes ou incomplètes.

Dans ce contexte, le Pays Yon et Vie, ses intercommunalités et ses communes souhaitent montrer la voie d'un développement économique et social peu émetteur de gaz à effet de serre et, cela, sans attendre l'aboutissement des négociations internationales, qui seront indiscutablement longues et difficiles. Ces collectivités locales démontrent ainsi leur volonté forte d'agir pour lutter contre le dérèglement du climat en poursuivant deux ambitions :

- Promouvoir une « culture climat » sur l'ensemble du territoire, facilitant ainsi l'intégration de solutions pour lutter concrètement contre le changement climatique dans tous les domaines, en s'appuyant sur la mobilisation de tous, les élus, comme les institutions publiques, les entreprises ou encore les citoyens.
- Travailler en collaboration avec les autres échelles territoriales pour une articulation optimale de toutes les démarches et initiatives de lutte contre le changement climatique. Cette collaboration est primordiale pour valoriser au mieux les compétences de chaque collectivité et offrir aux acteurs du territoire une bonne visibilité des actions engagées.

Le Pays Yon et Vie, composé de La Roche-sur-Yon Agglomération et de la Communauté de Communes Boulogne et Vie, apparaît comme un échelon géographique pertinent pour développer une politique de lutte contre le changement climatique. Le Syndicat Mixte du Pays, en élaborant son Plan Climat, devient la première collectivité de Vendée à structurer une telle politique.

## Le processus d'élaboration du Plan Climat

Le Syndicat Mixte construit son Plan Climat en trois temps : réalisation du Bilan Carbone® du territoire du Pays Yon et Vie, concertation des acteurs du territoire et mise en action.

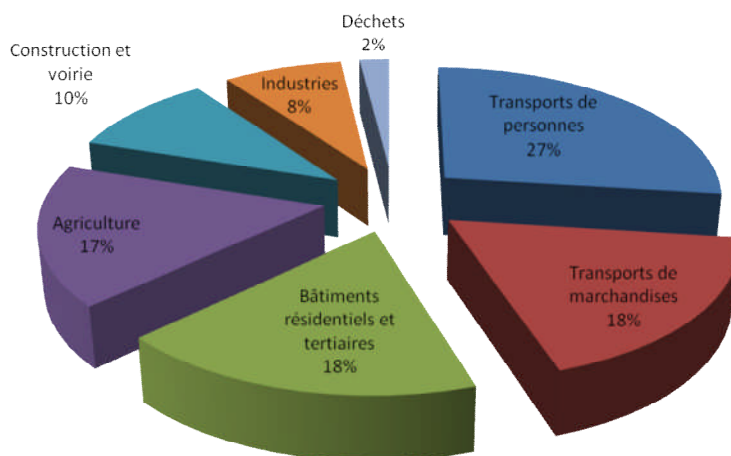
### Le Bilan Carbone® du Pays Yon et Vie

Le Bilan Carbone® du territoire permet à la collectivité de connaître aussi précisément que possible les émissions de gaz à effet de serre du territoire, secteur par secteur. Il constitue ainsi la première étape de construction d'un programme d'actions et l'état initial à partir duquel la collectivité peut définir les efforts à engager pour réduire efficacement ces émissions. Parallèlement, le Syndicat Mixte, dans un souci de transparence et d'engagement vers l'exemplarité, a réalisé le Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » des collectivités du territoire. Ainsi, les communes et les intercommunalités connaissent avec précision l'impact de leur périmètre de responsabilité directe.

Le Bilan Carbone® du Pays Yon & Vie a été établi par l'organisation *Climat Mundi* au début de l'année 2010. Ce Bilan statue que le Pays émet **1 600 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**. Si l'on rapporte ces émissions « par tête d'habitant », le bilan est de **13,4 tonnes CO<sub>2</sub>/hab./an**, ce qui est significativement supérieur à la moyenne nationale qui se situe aux alentours de 9 tonnes. Cet écart s'explique par plusieurs observations :

- Le Pays est un territoire vaste, marqué par un étalement urbain qui génère des besoins importants de déplacements. Le poste « transports » est ainsi le 1<sup>er</sup> poste d'émission.
- L'agriculture constitue également un poste d'émissions important. Les activités d'élevage sont en particulier fortement émettrices. Il est important de souligner que l'on parle bien ici de « bilan » des activités, c'est-à-dire la comptabilisation des émissions nettes auxquelles on retranche la fixation de CO<sub>2</sub> par les productions végétales.
- La présence d'industries relativement émettrices sur le territoire.

**Fig. 1:** Bilan Carbone® du territoire du Pays Yon & Vie, répartition des émissions par poste



Classiquement et comme à l'échelle nationale, le poste « **bâti résidentiel et tertiaire** » est le deuxième poste le plus important après les transports.

Le Bilan Carbone® doit être considéré comme un outil permettant de **centrer l'action** sur les postes d'émissions les plus significatifs et une base de travail pour **mesurer l'impact des efforts** qui seront engagés dans le cadre du Plan Climat.

En aucun cas, ce Bilan Carbone<sup>®</sup>, reflet de la vie économique et sociale du Pays, ne peut être utilisé pour mettre à l'index une activité qui apparaîtrait plus émettrice qu'une autre.

Le Bilan Carbone<sup>®</sup> a été diffusé auprès des communes et des acteurs du territoire. Il a servi de support pour engager les concertations et identifier le plus précisément possible les engagements nécessaires des différents acteurs pour atteindre l'ambition annoncée de diviser par 4 d'ici 2050, les émissions de GES du Pays Yon et Vie.

### ***La phase de concertation***

Pour impliquer le plus grand nombre d'acteurs et construire un Plan Climat réellement partagé, le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie conduit trois étapes de concertation.

De novembre à décembre 2010, se sont déroulées des concertations « collectivités » regroupant les membres du Conseil de Développement du Pays, des élus et des agents des services des collectivités du territoire.

Dans un deuxième temps, de décembre 2010 à janvier 2011, des acteurs économiques et institutionnels, des associations et des citoyens se sont réunis autour des principaux domaines d'action repérés par le Bilan Carbone<sup>®</sup> :

- Les déplacements de personnes et de marchandises : **structurer une mobilité décarbonée**,
- L'aménagement du territoire et le bâti : **repenser le territoire et son parc bâti à l'aune des enjeux climatiques**.
- L'énergie : **imaginer un territoire économe ET producteur d'énergie**,
- La production et la consommation de biens et services : **construire une consommation responsable**,

Ce travail de concertation, plutôt technique, a permis de dégager un grand nombre de pistes d'action, regroupées dans ce document de synthèse.

La troisième et dernière phase de concertation, dite citoyenne, s'est tenue en mars 2011, pour offrir aux habitants du territoire la possibilité d'enrichir les travaux déjà réalisés. Les orientations du programme d'actions formulées dans les concertations thématiques ont été soumises aux citoyens du Pays qui ont ainsi pu émettre leurs opinions sur chaque piste d'action, les modifier ou les compléter, poste par poste.

### ***Le programme d'actions***

Le programme d'actions du Plan Climat du Pays Yon et Vie concrétisera la stratégie de réduction des émissions de GES du territoire. Il permettra d'engager les transformations nécessaires à la division par 4 de ces émissions d'ici 2050 autour de six axes d'engagements :

- l'aménagement du territoire,
- l'organisation des transports et la politique en matière de mobilité,
- le patrimoine bâti résidentiel et tertiaire du Pays,
- la politique énergétique,
- les modes de production et de consommation des habitants,
- l'exemplarité des collectivités et leur responsabilité en tant qu'institution.

# Le Plan Climat – Synthèse des ateliers

## *Construire un programme d'actions partagé*

Le Syndicat Mixte s'est engagé, à travers les concertations Plan Climat, à explorer toutes les pistes d'action élaborées lors des ateliers. L'objectif principal de ce document est donc de présenter toutes les propositions recueillies au cours des concertations.

Toutefois, le Syndicat Mixte précise une nouvelle fois que **ce document n'est pas le programme d'actions**. Ce programme ne sera finalisé qu'à partir des arbitrages faits par les autorités politiques du Pays Yon et Vie du travail de formulation détaillée qui fera suite à ces décisions.

Au cours des premières étapes de concertation, les travaux des participants ont permis de:

- repérer les enjeux majeurs,
- formuler, quand cela a été possible, des propositions concrètes d'action.
- pointer les difficultés et obstacles rencontrés pour réduire les émissions de GES,

Ces différents apports sont repris dans le présent « **Livre Blanc des propositions** ».

Ces propositions ont été mises en débat auprès des citoyens pour en assurer une bonne appropriation. Les habitants du Pays ont pu modifier, compléter et amender les propositions faites lors des ateliers.

Suite à la concertation, s'ouvre aujourd'hui un travail avec les services des collectivités et les acteurs partenaires permettra d'analyser la faisabilité des recommandations et de préciser les engagements que pourrait prendre l'ensemble des acteurs.

Cette nouvelle phase permettra de compléter les pistes d'action par des éléments quantitatifs et qualitatifs indispensables. Enfin, ce processus progressif autorisera une bonne maturation des propositions et du programme d'actions dans son ensemble.

Il est important de souligner que ce processus itératif devra être renouvelé plusieurs fois dans les décennies qui viennent en analysant les résultats obtenus et les obstacles rencontrés. C'est en conduisant ce travail d'amélioration continue que le Pays pourra parvenir à diviser par 4 avant 2050 ses émissions de GES.

Ce document de synthèse fera l'objet d'un arbitrage final par le Syndicat Mixte, en concertation avec ses partenaires. Ce n'est qu'une fois ce travail présenté et validé par les élus et le Conseil de Développement que le programme d'actions du Plan Climat du Pays Yon et Vie pourra alors être mis en œuvre.

## Précisions préalables à la lecture du document

Ce document est la compilation organisée des recommandations émises lors des concertations menées dans le cadre du Plan Climat du Pays.

Ce document a une double fonction :


### **1 – Il synthétise les propositions issues de la concertation**

Les textes issus des ateliers thématiques ont été réécrits pour en faciliter la lisibilité sans qu'aucune modification ne soit apportée sur le fond des propositions. Ce texte est le résultat direct d'un travail collectif. Il atteste d'une prise en compte sérieuse des enjeux climatiques par l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et citoyens agissant sur le territoire du Pays,


### **2 – Il ouvre le débat sur les propositions à inscrire au Plan Climat du Pays Yon et Vie**

Pour faciliter la mise en débat, les rédacteurs se sont astreints à spécifier leurs commentaires en les faisant apparaître dans une typographie particulière en fonction de la nature de ces commentaires ou compléments.


#### **Les besoins d'informations complémentaires**

 Ils sont exprimés dans cette typographie. Ils viseront à enrichir ou vérifier la pertinence de la proposition émise en soulignant la nécessaire recherche de données et d'informations complémentaires.


#### **Les remarques et questionnements sur la mise en œuvre éventuelle**

 Ils sont destinés à préciser et structurer certaines pistes d'action proposées en atelier et dont la formulation reste trop générale et insuffisamment précise, notamment sur les modalités et conditions éventuelles de mise en œuvre.


#### **Les prises de position quant à l'intérêt de la mesure proposée**

 Certaines propositions de mesure, tout en étant clairement formulées, suscitent des commentaires et avis concernant leur pertinence.

#### **Des remarques concernant la rentabilité économique de la mesure**

 On distinguera les projets rentables à court terme, ceux dont la rentabilité sera plus longue et enfin ceux qui ne permettront aucune réduction de charges voire généreront des coûts supplémentaires d'exploitation.

#### **Des propositions précises pour optimiser la mise en œuvre**

 Il s'agit, ici, de préciser très concrètement les conditions juridiques, administratives et financières facilitant la mise en œuvre pour clarifier les modalités et le rythme de déploiement du PCT.

# 1. Penser le territoire de demain

Lutter contre le changement climatique demande des modifications radicales du quotidien des citoyens qui devront faire évoluer leur façon de se loger, de se déplacer, de produire et de consommer. La structure territoriale doit donc être repensée pour faciliter ces changements tout en préservant les capacités d'épanouissement des individus et l'attractivité du territoire.

## 1.1. Le Pays Yon et Vie, un territoire étendu et très peu dense

Le Pays Yon et Vie est un vaste territoire sur lequel les stratégies d'aménagement passées et actuelles n'ont pas favorisé la densité. L'étalement urbain contribue au mitage des espaces agricoles et naturels. Il génère des besoins de transport de plus en plus importants.

Les photographies aériennes montrent que le développement des communes du Pays s'est fait, au cours des 50 dernières années, par expansion géographique. La commune représentée à gauche accueillait, en 1962, 2193 habitants sur un espace de 18,5 hectares (zone en rouge). En 2006, elle accueillait 2762 habitants sur un espace de 107 hectares (zone en jaune). La population a progressé de 20% quand l'aire d'urbanisation a, elle, augmentée de 83 %.

Sur la commune représentée à droite vivait en 1962 un effectif de 1432 personnes sur 19 hectares. En 2006, ce sont 1936 habitants qui occupent un espace de 68 hectares. Ce qui représente une surface urbanisée multipliée par 3,6 pour une population multipliée par 1,35.



« Exemples d'étalement urbain sur deux communes du Pays Yon et Vie ». Source : AURAN.

A l'échelle du Pays, le tissu d'activité (notamment administratif et économique) est concentré au centre de La Roche-sur-Yon Agglomération. Cette concentration, allée à la faible densité constatée, génère des besoins importants de déplacement des personnes et des marchandises. De fait, en dépit des efforts engagés pour améliorer l'offre de transports collectifs sur l'agglomération, le réseau ne permet pas de répondre aux besoins des habitants du Pays. Le recours aux véhicules particuliers reste très largement prépondérant, générant d'importantes émissions de GES.

Ces tendances, constatées par les participants, légitiment les inquiétudes exprimées quant aux limites actuelles des formes d'urbanisme développées sur le territoire du Pays. Dans le même temps, elles prouvent qu'il existe d'importantes marges de manœuvre pour densifier, sans pour autant empiéter sur les espaces naturels ou les espaces agricoles.

Dans l'état actuel de leur formulation, ni le SCoT ni les PLU ne contribuent à limiter efficacement le processus d'étalement urbain.

La révision des documents d'aménagement (SCoT, PLU, PDU, PLH) devra impérativement intégrer les objectifs du Plan Climat pour concrétiser un projet de territoire constitué de villes de proximités renouvelées, combinant harmonieusement le plaisir de vivre en zone urbaine, la préservation des espaces agricoles et naturels et la sobriété en carbone indispensable à la lutte contre le changement climatique.

## **1.2. Vers un territoire sobre en carbone**

Le Pays souhaité est un **territoire qui associe compacité et accessibilité aux services urbains**.

La réduction des émissions de GES du Pays repose sur l'abandon des urbanisations « longues distances », qui ont marqué le développement des communes ces dernières années. Alliée à une meilleure offre de transports alternatifs, cette densification est la condition indispensable à la réduction drastique du recours aux déplacements automobiles. Ce processus ne produira ces fruits que dans la durée. Aussi, l'inertie structurelle propre à l'aménagement du territoire rend nécessaire des orientations fortes et rapides.

Par ailleurs, le nouveau projet de développement territorial proposé doit veiller à ce que le Pays Yon et Vie, sobre en énergie, reste attractif et désirable. Il est essentiel, pour cela, de prendre sérieusement en compte les besoins-clés des citoyens : des logements énergétiquement efficaces, faciles d'usage et à des prix abordables, des services urbains de proximité, des distances domicile-travail réduites et des espaces de respiration – zones vertes, berges des rivières et des ruisseaux – qui contribuent à la qualité de vie. L'enjeu majeur de l'aménagement du territoire est donc bien de faire coïncider le Pays souhaitable et le Pays désiré. Le Plan Climat doit permettre d'accompagner et de réussir cette mutation indispensable pour atteindre le facteur 4.

Afin de corriger cette situation préoccupante en matière d'urbanisation et de préparer le territoire aux modifications nécessaires pour lutter contre le changement climatique, les participants ont repéré lors des concertations une série d'actions prioritaires à mener en matière d'aménagement.

### **Proposition n°1 Un plan d'aménagement à l'échelle du Pays Yon & Vie**

Le Pays est le bassin de vie de pertinent pour penser les enjeux d'aménagement de façon à promouvoir un territoire à la fois attractif, agréable à vivre et sobre en carbone. Il convient donc de repenser l'aménagement de ce territoire, à court, moyen et long terme, en favorisant toutes les initiatives qui contribueront à la densification des espaces urbanisés, à la lutte contre le mitage de l'espace et à la préservation des espaces naturels et des terres agricoles. Ce schéma d'aménagement du Pays devra également favoriser la mutualisation des équipements et des services pour limiter autant que possible l'artificialisation des sols du fait de l'installation de nouveaux équipements ou de nouvelles infrastructures.

L'instrument principal de cet aménagement raisonné en fonction de l'impératif climatique est la révision du SCoT. Ce SCoT révisé devra permettre la concrétisation des intentions d'aménagement conformes au Plan Climat en constituant un cadre structurant aux PLU qui pourront alors mieux répondre aux enjeux climatiques.

### **Proposition n°2 Recenser les zones urbaines pouvant être densifiées**

La proposition vise à repérer, dans le cadre de la révision à venir du SCoT et des PLU, les espaces agricoles et naturelles devant être préservés, ceux qui pourraient être ouverts à l'urbanisation en continuité des zones déjà artificialisées et les espaces urbanisés qui pourraient être densifiés. Seront également identifiés les espaces fortement exposés au mitage et à l'étalement urbain.

Dans un premier temps, il s'agira de réaliser un état des lieux des dispositions en matière de densification inscrites aux différents PLU. Ensuite, le recensement des zones pouvant être densifiées devra s'inscrire comme objectif stratégique des révisions des documents d'urbanisme, pour promouvoir un aménagement tendant à réduire les besoins de mobilité des habitants et utilisateurs du territoire.



Pour surmonter les préjugés et incompréhensions générés par le terme de densité et faire émerger une culture collective en faveur d'un territoire plus dense, le Pays pourrait, par exemple, initier une campagne d'information, de sensibilisation et de promotion pour donner envie de « Vivre le territoire dense ».

Cette campagne pourrait intégrer un cycle de conférences mettant en scène des architectes, des urbanistes, des aménageurs présentant, sous des angles divers, les grandes évolutions en cours en faveur d'un urbanisme conciliant efficacité énergétique et plaisir de vivre sur le territoire.

### **Proposition n°3 Construire des nouveaux quartiers denses**

Pour renforcer la densification des espaces urbains existants, il est proposé de construire des quartiers plus compacts. Pour y contribuer, les collectivités pourraient limiter à terme la surface par habitation, en proposant des limitations différenciées selon la commune et la zone à construire.

En complément d'une restriction de ces surfaces habitables, il est proposé de favoriser aussi le développement de l'urbanisation verticale, là aussi de manière différenciée. Dans la zone urbaine de La Roche-sur-Yon, les bâtiments seraient construits en R+5 minimum et R+10 maximum. Pour ne pas dénaturer les centres-bourgs des autres communes, les constructions pourraient être limitées à R+2 ou R+3.

Dans les nouveaux quartiers, mais aussi dans ceux soumis à restructuration, il est proposé, en lien avec ces efforts de densification, que les documents d'urbanisme inscrivent des préconisations de :

- mixité sociale et fonctionnelle,
- aménagement facilitant les déplacements doux,
- gestion des parkings à la parcelle,
- intégration de jardins partagés,
- création d'espaces et de services mutualisés dans les bâtiments (crèches, salles de travail ou de détente, ateliers de bricolage ou encore laveries collectives).

### **Proposition n°4 Protéger les espaces naturels et agricoles**

Au-delà des objectifs de densification, les documents d'urbanisme révisés devront contribuer à réduire le mitage des zones agricoles et naturelles et maintenir les corridors écologiques.

Il est nécessaire de favoriser le maintien et le développement des activités agricoles sur le territoire. Une des contraintes majeures à la préservation de la dynamique agricole est le manque de disponibilité des terres. La politique foncière évoquée précédemment doit permettre, conjointement, de lutter contre l'étalement de l'urbanisation et de préserver ou orienter des terres vers l'exploitation par l'agriculture ou l'élevage. Dans le même ordre d'idée, des terres cultivables devront être réservées dans les ceintures urbaines pour y développer des activités de maraîchage : installation d'AMAP à proximité des zones de consommation, encouragements aux circuits courts, développement des jardins partagés. Les friches recensées à l'intérieur des espaces urbains, si elles ne sont pas réservées à la densification, seront utilisées pour le développement de jardins partagés urbains.



Au-delà de la protection des zones existantes et dans le cadre d'une réflexion élargie avec les acteurs du SCoT et du PLU, il semble nécessaire de définir, à l'échelle du Pays, des trames vertes et bleues pour assurer une cohérence d'ensemble entre les espaces de respiration.

## 2. Construire une mobilité alternative

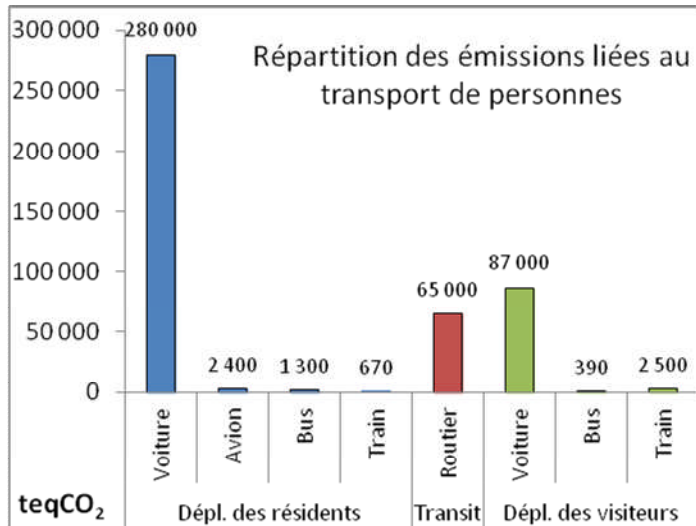
Avec 34 % des émissions de GES, le secteur des transports représente le premier poste d'émissions nationales. La tendance actuelle est inquiétante puisque les émissions de GES dues au transport routier ont augmenté de 18% depuis 1990 (chiffres ADEME), absorbant ainsi une grande partie des réductions des émissions gagnées par les autres secteurs.

### 2.1. Une mobilité aujourd'hui trop centrée sur l'automobile

Les transports représentent le poste le plus important en matière d'émissions de GES sur le territoire du Pays Yon et Vie. Ils génèrent 45% des émissions du territoire.

La tendance, depuis les années 1960, consistait à privilégier le tout-automobile, en laissant les communes se développer horizontalement. En analysant le poste « Transports », on constate que le véhicule individuel est le principal responsable des émissions de GES de ce poste.

Constatant la place toujours très importante de la voiture dans les déplacements et son impact en termes d'émissions de GES, il est aujourd'hui indispensable de :



- mettre en place une nouvelle organisation territoriale pour contraindre l'usage de la voiture individuelle ;
- développer, parallèlement, les alternatives que sont les transports en commun, les mobilités douces et les nouveaux usages de la voiture ;
- sensibiliser les usagers du territoire au principe de « bouger autrement ».

Lors des concertations, les participants ont structuré leurs réflexions selon ces trois axes.

### 2.2. Vers une nouvelle organisation des transports

Les pistes d'action qui suivent visent à faciliter la transition d'un territoire adapté à la voiture vers un Pays offrant à ces habitants les moyens de se déplacer autrement.

#### Proposition n°5 Contraindre l'accès des voitures aux centres urbains

L'objectif de cette proposition est de limiter l'accès des véhicules individuels dans le centre-ville de la Roche sur Yon et, à une moindre échelle, dans les centres-bourgs.

La première étape d'une politique de contrainte d'accès aux centres-villes pourrait être la définition d'une zone de circulation à vitesse réduite et d'accès restreint à l'intérieur du Pentagone. Dans cet espace, la vitesse serait limitée à 30km/h, les zones piétonnes seraient prépondérantes et les disponibilités de places de parking diminuées. Ces mesures d'aménagement présenteraient en outre l'avantage de limiter le trafic de transit via le Pentagone, réduisant d'autant les nuisances sonores et atmosphériques. Les participants à la concertation font l'hypothèse qu'un schéma de contrainte forte plutôt qu'un régime d'interdiction totale devrait permettre une adoption rapide de ce dispositif sur le territoire. Cette politique devra s'accompagner d'une stratégie de communication et de sensibilisation auprès des citoyens pour leur en expliquer les motifs.

Dans le même temps, il faut offrir aux usagers un maillage de transports en commun plus dense et des zones de liaison facilitant la mobilité douce.



Il est important de préciser que la Ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre de sa politique de promotion du « Code de la rue », revoit l'aménagement de la voirie. Doubles-sens et bandes cyclables, zones limitées à 30km/h autour de la place Napoléon, autant de mesures qui contraignent l'usage de la voiture et facilitent les déplacements doux. Ces mesures, dans le cadre du Plan Climat, pourront être renforcées et étendues, en les adaptant, dans les autres communes.

### **Proposition n°6 Mettre à disposition des usagers des parkings multimodaux**

Il est nécessaire de mailler l'ensemble du réseau de transports collectifs avec des parkings-relais en entrée de ville ou de bourg et près des gares. Ces parkings seraient sécurisés et connectés aux autres modes de déplacements (terminus de bus, stationnement vélo et vélos en libre service, zone de rencontre pour le covoiturage, etc.).

Ces parkings-relais pourraient, au moins pour certains d'entre eux, être installés sur les parkings des centres commerciaux. Le Pays concrétiserait ainsi l'ambition de mutualisation des espaces.



La mutualisation des parkings commerciaux pourrait être associée à l'attribution de gratification pour les usagers des transports collectifs sous forme de bons d'achat ou de réductions pour l'achat de produits « responsables ».

## **2.3. Développement des mobilités alternatives**

Outre les difficultés structurelles et « culturelles » que rencontrent les citoyens pour passer de la voiture individuelle à différents transports moins émetteurs (vélos, marche à pied, transports en commun, etc.), il est évident que la qualité de l'offre de transports collectifs est un facteur déterminant. Cette qualité ne se limite pas à la densité des lignes, elle doit aussi intégrer la diversification et le confort de l'offre, des horaires de service étendus et pratiques, des structures favorisant l'inter modalité et une tarification attractive. Autant de services dont la configuration peut améliorer ou retarder le recours aux transports collectifs.

Dans le domaine du transport urbain et interurbain, les ateliers ont relevé que l'approche proposée jusqu'à maintenant en matière de transports alternatifs ne répond pas aux besoins de liaisons entre secteurs périphériques, ni entre communes.

Il est nécessaire de construire, à travers le Plan Climat, une stratégie de développement de transports diversifiés, propres et favorisant la multimodalité. Cette stratégie des déplacements ambitionne d'agir sur l'ensemble des systèmes de mobilité, à toutes les échelles, de la proximité à la grande distance.

### **Proposition n°7 Densifier les transports en commun entre les bourgs**

Cette proposition apparaît comme prioritaire du fait du poids des déplacements domicile-travail dans le Bilan Carbone® du territoire. Cette densification des transports doit se faire essentiellement le long des cinq grands axes qui rayonnent autour de la Roche/Yon.

La première piste consiste à renforcer les lignes ferroviaires existantes (Belleville - La Roche/Yon ou encore La Roche/Yon - La Chaize le Vicomte) et les doter d'un cadencement adapté et d'arrêts intermédiaires supplémentaires. Dans ce cadre, les gares existantes doivent être rénovées pour faciliter la multimodalité.

Les collectivités devront s'engager à mettre en place des lignes de bus supplémentaires, notamment pour les liaisons entre bourgs, en préconisant des Bus à Haut Niveau de Service. Ces lignes mériteraient d'être installées en site propre sur la portion des grands axes routiers entrant

dans l'espace urbain de La Roche sur Yon, afin de donner un avantage significatif au bus dans ces zones où le trafic est souvent dense. Ceci nécessite de requalifier les voies interurbaines, en particulier en entrée de ville.

### **Proposition n°8 Améliorer la qualité de service transports collectifs**

Le groupe propose de revoir le cadencement de l'ensemble des lignes de transports. Cette recherche d'optimisation passe par la réalisation d'une étude permettant de préciser, ligne par ligne, les heures de fréquentation intensive des transports en commun. Il est notamment cité le cas des lignes Bus Cap Vendée existantes dont la fréquence et les horaires doivent être revus pour proposer une offre cohérente aux attentes du plus grand nombre.

Pour « donner le goût des transports collectifs » et changer durablement les pratiques, les transports en commun pourraient devenir gratuits pour les jeunes de moins de 18 ans.

Il est proposé d'étendre les dispositifs Mobil'yon et Handibus fonctionnant sur l'agglomération yonnaise à la Communauté de Communes de Vie et Boulogne.

### **Proposition n°9 Développer les dispositifs de covoiturage et d'autopartage**

Le Pays est un territoire vaste dont il est difficile de couvrir l'ensemble des besoins de mobilité des habitants grâce aux transports en commun. Partant de ce constat, les participants estiment qu'il est important de développer le covoiturage et l'autopartage.

Il s'avère, dans un premier temps, nécessaire de redynamiser le site internet départemental de covoiturage. Les réflexions devront également conduire à la mise à disposition de sites de regroupement facilitant le partage de la voiture.

Enfin, les collectivités pourraient se doter d'un Délégué de Service Public pour mettre en œuvre l'autopartage à l'échelle du Pays.

### **Proposition n°10 Renforcer la pratique du vélo dans le centre des villes**

Les participants demandent de concentrer les efforts de promotion du vélo dans les centres bourgs et le centre-ville de La Roche-sur-Yon. En effet, ce choix modal est plus adapté aux déplacements de moins de dix kilomètres.

Le groupe estime que les pistes cyclables doivent être plus visibles en ville. Ces pistes étant mieux repérées, les usagers seraient en plus grande sécurité. Le développement de l'usage du vélo par effet d'entraînement serait meilleur (« Pourquoi pas moi ? »). Pour se faire, il est préconisé de développer les aménagements cyclables (voies de bus ouvertes au vélo ou bandes cyclables par exemple) plutôt que les pistes cyclables plus chères et surtout adaptées aux trajets interurbains.

Les collectivités pourraient se concerter pour proposer une offre commune de mise à disposition de vélos en libre service. De manière complémentaire, elles pourraient compléter ce dispositif par des subventions à l'achat de vélos.

### **Proposition n°11 Favoriser toutes les initiatives de mobilité douce**

Parallèlement, il est nécessaire de réaliser un plan de développement des liaisons douces entre les communes. Les participants proposent aux collectivités de mettre à disposition des usagers des vélos électriques en libre-service pour les liaisons intercommunales.

Les participants demandent aux collectivités de rémunérer les bénévoles qui assurent l'animation des pédibus et cyclobus. Ce soutien permettrait de pérenniser ces initiatives.



Il n'est pas certain que la rémunération des accompagnateurs de pédibus et cyclobus soit une bonne idée. Si un tel processus peut favoriser l'implication durable de certaines personnes, il tend aussi à démobiliser les acteurs bénévoles qui sont, en général, des accélérateurs de changement des comportements des individus.

## **Proposition n°12 Diminuer l'impact de la collecte des déchets**

Le groupe propose de tester le ramassage des ordures ménagères par traction animale dans les petites communes. Le préalable serait l'étude de faisabilité du ramassage des déchets par charrette à cheval dans une commune rurale.

### **2.4. Sensibiliser au principe du « bouger autrement »**

Si les premières propositions sont indispensables en termes d'offres alternatives de transports, il est important de sensibiliser les citoyens aux moyens mis et à mettre à leur disposition sur le Pays.

## **Proposition n°13 Créer une centrale de mobilité**

Il est proposé d'installer une « centrale de mobilité » qui aura pour mission d'informer et de faciliter les choix des habitants et usagers du territoire confrontés à des besoins de mobilité. La centrale sera aussi le réceptacle des propositions et des doléances de ces habitants et usagers en matière d'amélioration de l'offre de transport et de développement des mobilités douces.

Le premier travail de la centrale consistera à recenser l'existant en matière de mobilités alternatives. Par exemple, en répertoriant les points de rencontre de covoiturage, les moyens de transports collectifs proposés par les entreprises, les outils internet tels que Destineo (site d'information multimodale sur les transports publics de la région des Pays de la Loire), les sites de covoiturage, etc.

Sur ces bases, la centrale hébergera une « hot line » d'aide à la mobilité, véritable force de proposition des options de déplacement les plus performantes et un site internet dédié offrant la possibilité aux usagers d'informer leurs choix et de faire remonter des informations et remarques sur les possibles améliorations de l'offre de transports sur le Pays.

Il est attendu que le cahier des charges définissant les modalités de fonctionnement de la centrale soit finalisé début 2012.



Dans ce cadre, mettre à disposition de chaque famille une « carte de la mobilité dans le Pays » incluant toutes les options possibles ne serait pas très coûteux, mais probablement très efficace. Il est clair que le recours à la voiture est d'autant plus systématique que les habitants et usagers du territoire méconnaissent les alternatives modales effectivement disponibles.



Il faut réfléchir aux compétences, au positionnement, à la forme juridique et au dimensionnement d'une telle agence de la mobilité. Une telle agence pourrait être cofinancée par les opérateurs de transport et les entreprises.

## **Proposition n°14 Donner une traduction économique réaliste aux déplacements**

Dans un premier temps, le groupe propose que la future centrale de mobilité mette à disposition des usagers un conseiller réalisant des bilans énergétiques et financiers de leurs déplacements.

En outre, les citoyens bénéficieraient d'un diagnostic « Mode de transport/besoins en mobilité » permettant, en amont de l'acte de déplacement, de guider le bénéficiaire vers le mode le plus adapté à ces besoins, c'est-à-dire le plus économique et le moins émetteur.

Le Pays, en collaboration avec ses partenaires, pourrait mettre en place un système de bonus/malus à l'usage de la voiture plus ou moins polluante.



En l'absence d'une loi cadrant ce type de pratique (bonus/malus), il n'est *a priori* pas possible, pour les collectivités locales de mettre en place ce genre de dispositions.

### **Proposition n°15 Construire des outils de sensibilisation à la mobilité alternative**

Dans le cadre des programmes de sensibilisation en milieu scolaire, il serait intéressant d'évoquer la thématique des mobilités alternatives. Le Pays pourrait organiser des challenges ou concours entre les écoles.

En matière de communication, l'ADEME a réalisé des plaquettes et des outils sur les déplacements (coût réel d'une voiture en ville, possibilités offertes aux usagers, etc.). Il est nécessaire d'exploiter au mieux ces supports pour promouvoir une forme d'information permanente sur les options de mobilité douce à travers les journaux municipaux, les sites internet des collectivités du Pays, la future centrale de mobilité, etc.

Avec le Plan Climat, le Pays envisage de mettre en place des nouvelles actions en matière de mobilité. Les participants demandent à ce que chacune des actions soit expliquée aux citoyens et fasse l'objet d'un véritable effort de promotion.

### 3. Structurer un parc bâti moins énergivore

Les Français passent en moyenne 22h par jour dans un espace bâti. Conséquence directe de ce mode de vie, le secteur résidentiel et tertiaire, en France, est responsable de près de 25% des émissions de GES et représente le poste le plus émetteur derrière les transports.

Avec 44% des consommations françaises d'énergie finale, le secteur résidentiel et tertiaire est le plus énergivore. La tendance est constamment à la hausse depuis 30 ans : le parc des bâtiments augmente, les logements sont de plus en plus grands et le confort exigé est plus important (climatisation, électroménagers, développement des équipements électroniques).

Sur le territoire du Pays Yon et Vie, le patrimoine bâti représente le deuxième poste émetteur de GES avec 24% des émissions totales (en intégrant les émissions dues aux bâtiments industriels). Ce pourcentage, inférieur au taux national, s'explique par le caractère rural du territoire et la prépondérance du poste « transports ».

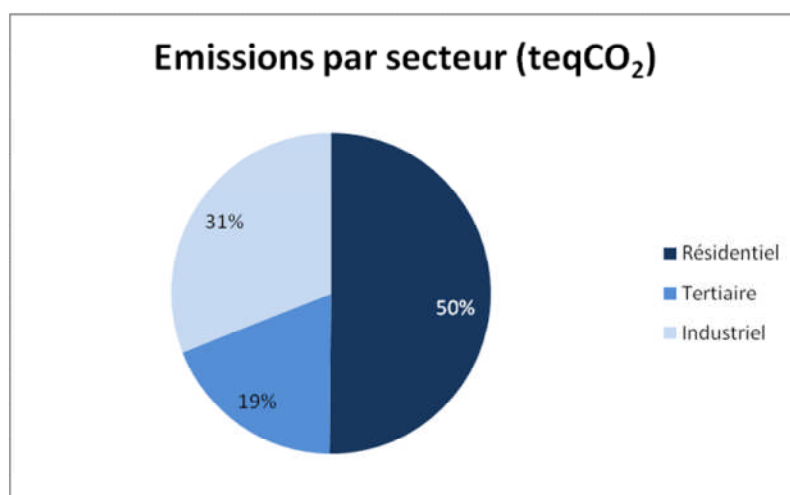
Secteur	Energie	Valeur (GWh)
Résidentiel	Electricité	308,8
	Gaz	163,5
	Fioul	310,2
	GPL/Propane	21,3
	Bois/Biomasse	243,7
Tertiaire	Electricité	259,8
	Gaz	145,7
	Fioul	63,2
Industrie	Electricité	259,8
	Gaz	283,5
	Charbon	6,8
	Fioul	108,5

Le bilan énergétique du bâti souligne la part significative de l'électricité dans la consommation énergétique du poste et **l'importance du fioul domestique** pour chauffer les bâtiments résidentiels.

Source très émissive, le remplacement du fioul par une énergie plus vertueuse (biomasse notamment) permettra des réductions importantes d'émissions.

Source : rapport Bilan Carbone® réalisé par Climat Mundi

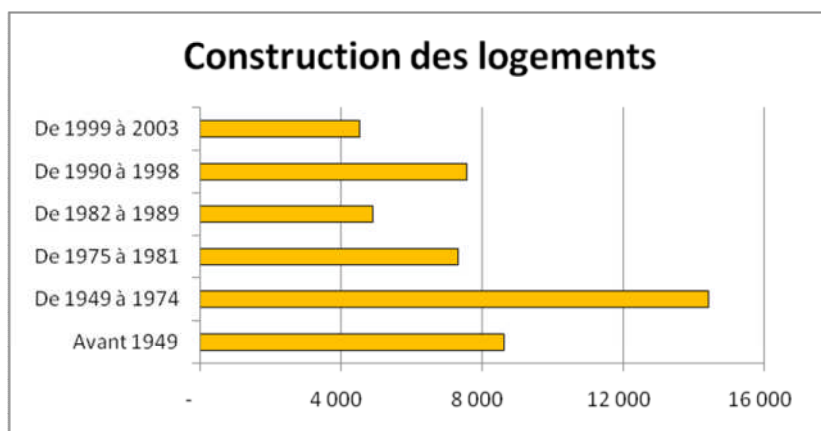
Ces consommations énergétiques, traduites en émissions de GES, se répartissent suivant les trois secteurs (industriel, tertiaire, logements) de la façon suivante :



Source : rapport Bilan Carbone® réalisé par Climat Mundi

Cette répartition des émissions de GES confirme le fait qu'agir sur les logements du territoire, et notamment sur la réduction de l'usage du fioul dans l'habitat, contribuera à diminuer l'impact du parc bâti global.

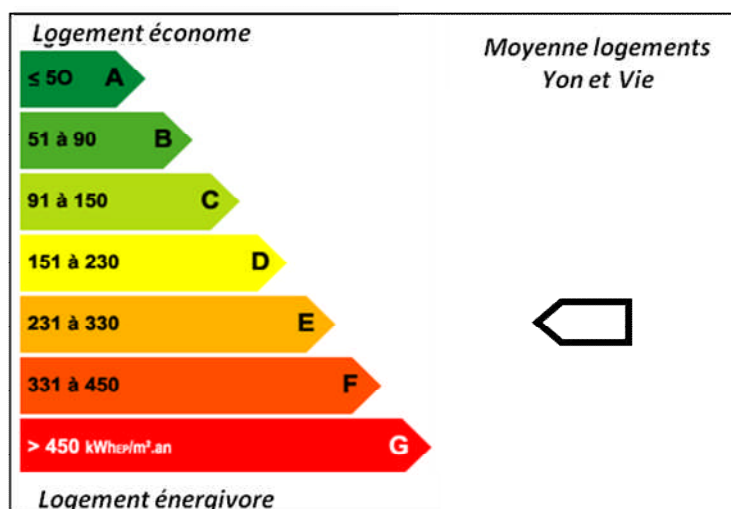
La pyramide des âges de construction des logements du territoire proposée ci-après atteste de la nature assez ancienne du parc immobilier du Pays. Plus de 50% du parc a été construit avant 1975, c'est-à-dire avant toute réglementation thermique.



Source : rapport Bilan Carbone® réalisé par Climat Mundi

Cet âge moyen des logements se traduit par une consommation d'énergie totale élevée (1 048 GWh). Rapportées à la surface totale des logements du territoire (5 000 000 m<sup>2</sup>), ces consommations s'établissent comme suit :

- Consommation unitaire moyenne d'énergie finale dans les logements : 211 kWh<sub>EF</sub>/m<sup>2</sup>/an.
- Consommation unitaire moyenne d'énergie primaire dans les logements : 309 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an



Source : rapport Bilan Carbone® réalisé par Climat Mundi

En moyenne donc, les logements du Pays Yon et Vie reçoivent l'étiquette E sur l'échelle des DPE (diagnostics de performance énergétique).

Le développement de la rénovation énergétique de bâti, indispensable à la vue de ces données, est confronté à différentes difficultés :

- En raison de la pluralité des intervenants, les usagers ne savent pas à qui s'adresser : professionnels ? collectivités ? institutions parapubliques ? associations ? De facto, les dispositifs d'accompagnement et d'aides restent peu accessibles pour les citoyens.
- S'il est plus accessible financièrement de rénover des immeubles collectifs ou des gros lotissements, l'investissement est trop important (en raison des coûts fixes notamment) pour une maison individuelle.

- Cependant, la rénovation d'un immeuble collectif est complexifiée par la multiplicité des acteurs (copropriétaires, locataires, syndics,) qui ne facilite pas la mise en action.
- Le prêt à taux zéro sur 10 ans n'est pas toujours adapté à des investissements de rénovation qui s'amortissent sur 20 à 30 ans.

Les techniques de rénovation sont aujourd'hui connues et maîtrisées. Ce sont bien les modalités facilitant leur déploiement qui font actuellement défaut. En conséquence, la stratégie à développer par le Plan Climat doit se concentrer sur les modalités de déploiement de ces technologies de rénovation pour une transition vers un parc bâti plus économe.

Au delà de la réhabilitation de l'existant, il est impératif de construire des nouveaux bâtiments très performants énergétiquement. Il s'agit de respecter la réglementation et les objectifs, ambitieux, visés par le Grenelle de l'Environnement. L'Etat souhaite en effet systématiser les constructions neuves au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation) :

- fin 2010 pour les bâtiments tertiaires et publics,
- fin 2012 pour toutes les constructions neuves.

Il faut être conscient que ces objectifs, inscrits dans la loi Grenelle 2, seront difficiles à atteindre aux dates proposées. C'est dans l'enthousiasme de la démarche que ces dates ont été arrêtées. Le manque de formation des professionnels et un déficit de capacités de production des matériaux et des équipements vont ralentir le processus. Aussi, il est indispensable d'engager dès à présent les actions de formation permettant de faire monter en capacité les professionnels du secteur.

Le concept Bâtiment Basse Consommation (BBC) repose sur l'utilisation de matériaux et équipements économes en énergie. La consommation énergétique maximale d'un BBC neuf est limitée à 50 kWhep/m<sup>2</sup>/an. Ce seuil est élevé à 80 kWhep/m<sup>2</sup>/an lorsqu'il s'agit d'un bâtiment rénové. Ce seuil, qui sera inscrit dans la Réglementation Thermique de 2012 est environ deux fois inférieur aux exigences fixées par la Réglementation Thermique de 2005. Par ailleurs, les objectifs de consommation varient en fonction de la zone climatique, de la latitude et de l'altitude (55 kWhep/m<sup>2</sup>/an à Brest, 50 kWhep/m<sup>2</sup>/an pour le Pays).

Si le travail de thermographie aérienne a permis de sensibiliser près de 2000 citoyens à la haute qualité environnementale, cette sensibilisation ne constitue qu'une première étape à partir de laquelle il faudra engager les propriétaires dans l'action.

Plus généralement, il apparaît que les usagers du territoire du Pays sont inégalement informés sur les plans de rénovation les plus performants et sur la construction de bâtiments à très haute performance énergétique. Le Plan Climat doit faciliter la coordination entre les différents acteurs du secteur du bâtiment et de l'habitat et la coordination des politiques et actions liées au bâti.


Sont répertoriées ci-après les initiatives repérées lors de la concertation qui permettraient d'accélérer la transition vers un parc bâti moins énergivore.


### **Proposition n°16 Faciliter les projets de rénovation**


Il est proposé au Syndicat Mixte de cofinancer des audits énergétiques pour accélérer la prise de décision des propriétaires ou copropriétaires (bailleurs ou occupants) à engager les travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine bâti.

Par ailleurs, pour inciter plus encore les propriétaires à l'action, la taxe foncière pourrait être modulée en fonction du degré d'ambition des travaux réalisés à la suite de l'audit énergétique.

Si la proposition liée à la taxe foncière est cohérente, sa mise en œuvre apparaît complexe. Comment les services fiscaux peuvent-ils juger de la qualité énergétique d'un bâtiment ? Sur simple déclaration (ce qui suppose une totale bonne foi) ? Sur la production des factures énergétiques, ce qui serait défavorable aux familles nombreuses? Les tentatives en la matière n'ont, pour le moment, pas abouti.

 Toujours en rapport à la proposition sur la taxe foncière, le Grenelle 2 imposera une attestation de performance énergétique, jointe à la déclaration d'achèvement des travaux pour les bâtiments neufs et les bâtiments existants. La taxe foncière ne pourrait donc être modulée que dans le cas de travaux déjà réalisés. Pour contourner le problème, une solution pourrait être de s'adosser aux résultats de l'opération de thermographie réalisée par le Syndicat Mixte. Toutefois, cette mesure serait particulièrement injuste socialement, les personnes les moins aisées vivant le plus souvent dans les logements les moins isolés. Ajouter au coût important de chauffage, un malus ajouté à la taxe foncière serait un coup porté aux ménages modestes mais propriétaires.

 La loi de programmation et d'orientation de la politique énergétique (POPE) de juillet 2005 a instauré le dispositif des certificats d'économies d'énergie (C2E). L'Etat fixe ainsi des obligations d'économie d'énergie appliquées à tous les vendeurs d'énergie de réseau sous peine de sanction. A charge pour eux d'intéresser, y compris financièrement, leurs clients à réaliser ces économies. Ces actions donnent lieu à l'émission de certificats permettant au vendeur d'énergie de justifier ses économies auprès de l'Etat qui lui fixe un niveau obligatoire à réaliser. Ce mécanisme de certificats d'économie d'énergie (ou certificats blancs) a été mis en place en janvier 2007. Il concerne tous les acteurs économiques non soumis à la directive européenne sur les quotas d'émissions. Depuis le 23 février dernier et l'adoption de l'amendement de l'article 27 du projet de loi Grenelle 2 par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire (CDD) de l'Assemblée nationale, le dispositif des certificats d'économies d'énergie est étendu aux collectivités publiques, à l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah) et aux organismes HLM et aux sociétés d'économie mixte (Sem). **Il est donc indispensable, dans le cadre du Plan Climat, d'encourager les dispositifs de certificats d'économie d'énergie groupés. Ils constitueraient des outils incitatifs puissants pour réduire les émissions de GES.**

 Il est nécessaire de mobiliser le secteur bancaire pour constituer des crédits de travaux à des taux suffisamment incitatifs. Il serait plus intéressant encore que les collectivités négocient avec les banques l'attribution de crédits dans le cadre de démarches de « coût global ». Une telle démarche consiste à prendre en compte dans le calcul des capacités d'endettement des ménages, non seulement le coût brut des travaux, mais aussi les gains générés par les économies d'énergie. Certaines collectivités mettent même en place un dispositif faisant intervenir un « tiers payeur » entre l'occupant et le bailleur, ce tiers payeur prenant à sa charge tout ou partie des travaux et se rémunérant à partir d'une fraction des économies de charges réalisées.

### **Proposition n°17 Mettre en place un dispositif propre aux copropriétés**

A la lecture du Bilan Carbone<sup>®</sup>, on note que les copropriétés ont un impact carbone à ne pas négliger. Ce constat a poussé les participants à spécifier une action propre aux copropriétés, notamment pour faciliter la levée des blocages que rencontrent ces institutions pour obtenir un consensus de tous les copropriétaires et engager les travaux.

L'aide des collectivités pourrait porter sur la réalisation d'audit ou encore la mise à disposition d'un médiateur de la rénovation en copropriété, spécialiste des enjeux énergétiques. Les collectivités du territoire pourraient créer, dans les budgets OPAH, une ligne propre à ces aides.

### **Proposition n°18 Agir pour une plus grande justice énergétique**

Les participants partagent le constat que, sur le logement locatif, les ménages qui ont moins de moyens vivent le plus souvent dans des « passoires énergétiques » et pâtissent ainsi d'une double peine : faible confort énergétique et charges excessives. Ils demandent aux collectivités de bloquer l'augmentation des loyers tant que les propriétaires bailleurs n'ont pas fait les travaux nécessaires pour offrir une meilleure performance énergétique. Cette action pourrait s'appliquer dans un premier temps aux bailleurs sociaux.

Les collectivités pourraient également mettre en place une équipe de conseil à l'usage énergétique. En contact permanent avec les bailleurs sociaux, cette équipe serait à la disposition des locataires pour les aider à réduire leur dépense énergétique.

### **Proposition n°19 Proposer des outils financiers pour améliorer la performance du bâti**

Afin d'assurer une plus grande performance énergétique des bâtiments dès leur construction, les participants proposent de promouvoir des prêts bancaires modulables selon la performance énergétique des biens acquis. Ainsi, pour un bâtiment à haute performance nécessitant un coût de construction plus important, le taux de prêt serait plus avantageux. Cet outil permettrait ainsi de lisser le coût supplémentaire d'un bâti de qualité sur une longue période.

Par ailleurs, il serait intéressant de promouvoir la TVA à 5,5% pour les constructions neuves dont la performance énergétique serait inférieure à 12kW/m<sup>2</sup>/an.

En matière de TVA, les collectivités du Pays ne peuvent avoir qu'un rôle de porteur du message auprès des élus nationaux ou européens qui pourront, eux, proposer des évolutions réglementaires.

### **Proposition n°20 Sensibiliser les usagers des bâtiments**

Il est proposé aux collectivités de poursuivre, *via* l'EIE Elise, la campagne de sensibilisation aux gestes économes et vertueux. Sous le contrôle de l'EIE, 5000 foyers par an pourraient être sensibilisés. Ainsi, les 23 000 foyers prioritaires pour lesquels il est urgent d'agir (précarité énergétique, logements datant d'avant 1975) pourrait être concernés avant 2016.

L'enquête en cours visant à cerner l'impact de la thermographie réalisée à l'échelle du Pays devrait permettre de mieux comprendre les leviers sur lesquels il convient d'agir pour accélérer la prise de décisions des propriétaires et occupants pour engager les travaux de rénovation nécessaires.

La thermographie est un outil de sensibilisation particulièrement puissant. Mais elle ne constitue pas une étude homogène systématiquement exploitable (par exemple, le jour de réalisation de la thermographie, certains bâtiments pouvaient être inoccupés). Il sera en outre très compliqué d'offrir une prestation de conseil personnalisée à tous les citoyens dont le logement apparaît en rouge. Il est toutefois envisageable d'organiser des réunions de conseil rassemblant les citoyens intéressés pour engager les démarches nécessaires à l'isolation des logements.

Les participants proposent également d'organiser une semaine annuelle de l'énergie sur le Pays. Enfin, les collectivités doivent encourager la mise en place d'un réseau de « familles à énergie positive » sur le territoire du Pays<sup>1</sup>. Elles pourraient par exemple proposer à d'autres familles des visites de ces foyers engagés à réduire leur impact carbone.

Cette préoccupation de sensibilisation nécessite d'instaurer une « plaque tournante » de l'information, articulant les sources de données existantes (Sydev, EIE, etc.) suivant des modalités de fonctionnement qui restent à préciser. Si Elise semble être une structure pertinente, il faudra lui allouer les moyens nécessaires pour assumer cette fonction de « plaque tournante ».

---

<sup>1</sup> Les "familles à énergie positive" participent à un concours d'économies d'énergie dont l'objectif est de démontrer qu'il est possible de lutter efficacement contre les émissions de GES. Les foyers volontaires se regroupent pour représenter leur ville ou leur quartier et concourir avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique.

## 4. Vers une politique énergétique territoriale

Le début du XXIème siècle est marqué par une crise mondiale à dimension sociale, écologique et économique. La problématique énergétique est au cœur de cette crise. Notre modèle de consommation est encore aujourd'hui fondé sur le recours aux énergies fossiles que sont le pétrole, le gaz naturel, le charbon. Deux problématiques découlent de cette dépendance. D'une part, ces consommations génèrent des émissions de GES qui aggravent le changement climatique. D'autre part, l'épuisement à venir du pétrole et du gaz renchérit le coût de ces énergies et nous obligent à anticiper la mutation de l'après pétrole.

L'Union Européenne a adopté en 2007 le paquet énergie-climat qui prévoit pour 2020 :

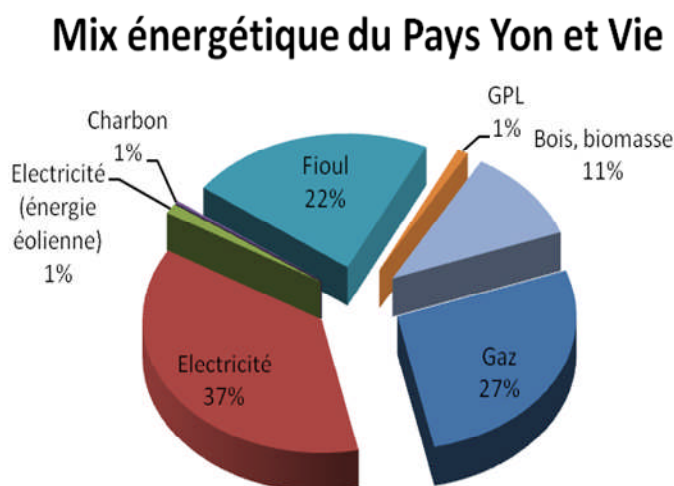
- une réduction des émissions de GES de 20%,
- la diminution de la consommation d'énergie de 20%,
- la progression des énergies renouvelable qui devront, à cette échéance, représenter 20% du mix énergétique européen.

Dans ce cadre, la France, du fait de ses caractéristiques géophysiques, s'est vue attribuer un objectif de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2020. Cette part des énergies renouvelables était de 6,6% en 2007.

Pour répondre à cet objectif ambitieux, la production d'énergies renouvelables doit intégrer tous les espaces possibles et tous les secteurs, y compris au cœur des zones urbaines. Pour atteindre le facteur 4 en 2050, les collectivités du Pays de Yon et Vie doivent, sur leur territoire, promouvoir d'importantes économies d'énergie, mais aussi développer considérablement les énergies renouvelables, pour limiter le recours aux combustibles fossiles.

### 4.1. Une équation ambitieuse à résoudre

Le Pays n'échappe pas à la règle nationale. Les énergies renouvelables y sont encore trop peu développées et la dépendance aux énergies fossiles et nucléaires encore bien trop forte (88%). Si le bois est une source énergétique renouvelable exploitée à l'échelle du Pays, il est probable que la majeure partie de cette valorisation se fasse par des systèmes traditionnels (poêle ou cheminée) qui ne permettent pas de rentabiliser au mieux le potentiel de la filière bois.



Source : rapport Bilan Carbone<sup>®</sup> réalisé par Climat Mundi

Pour atteindre le Facteur 4, deux changements majeurs doivent être engagés sur le territoire du Pays : des efforts proportionnés en matière de réduction des consommations d'énergie et, en complément de ces efforts d'économie et d'efficacité, le développement du recours aux énergies renouvelables pour une partie importante des besoins énergétiques du territoire.

## 4.2. L'orientation énergétique du Pays

La stratégie énergétique prônée par le Plan Climat est construite sur quatre piliers :

### - La sobriété

Il n'est plus possible de gaspiller comme nous l'avons fait jusqu'alors. L'énergie est et sera de plus en plus chère quelques soient les sources primaires utilisées. Les actions contribuant à une plus grande sobriété énergétique dans les actes de consommation courante sont exposées plus loin dans le document.

### - L'efficacité

De la même façon, tout doit être mis en œuvre pour favoriser la meilleure efficacité énergétique. Il faut proscrire les solutions technologiques qui sont par nature peu efficaces (chauffage à partir d'électricité, éclairage à incandescence) et au contraire soutenir les systèmes efficaces (géothermie basse température, solaire thermique). Des efforts de recherche et de développement sont encore nécessaires sur les moteurs, les systèmes d'échanges de chaleur, la gestion des réseaux, etc.

### - La diversification

Il est temps de sortir de la monoculture énergétique qui a trop longtemps handicapé l'émergence d'une politique énergétique moderne, responsable et durable. Si on doit admettre qu'il faudra du temps pour rééquilibrer la structure de la consommation énergétique française (marquée par la prédominance du pétrole, du gaz et de l'uranium), il faut aussi engager très rapidement la mutation qui donnera une place beaucoup plus importante aux énergies renouvelables déconcentrées, décentralisées et diversifiées. Pour faciliter le développement de ces énergies, il est nécessaire de structurer des filières industrielles dans le cadre d'une politique de l'énergie sous maîtrise publique.

### - Une nouvelle gouvernance

Cette approche d'une politique énergétique nouvelle nécessite de définir les meilleurs choix au plus près des citoyens. Le Plan Climat du Pays est un exercice qui montre la possibilité de construire démocratiquement des programmes d'actions combinant garantie de couverture des besoins, réduction des consommations et donc limitation des émissions de GES. Ce Plan Climat permet de préciser le mandat des collectivités comme animatrices d'une politique énergétique territoriale.

### 4.2.1 Développer massivement les énergies renouvelables

Les actions qui suivent sont structurées par source énergétique. Par cette approche, le Syndicat Mixte entend contribuer à l'objectif national de 23% d'énergies renouvelables en prenant en compte une approche dite « 3D » pour des énergies :

- **Déconcentrées** : penser la production d'énergie (chaleur et électricité) à partir de sources multiples de potentiel unitaire réduit mais dont la compilation permet de couvrir des besoins importants : solaire thermique et photovoltaïque, récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées, éoliennes, etc. Autant de solutions jusque-là écartées qui reprennent toute leur place dans cette nouvelle approche.
- **Décentralisées** : suite logique de la déconcentration, la décentralisation permet aussi de produire au plus près des besoins, et pour ce qui concerne l'électricité de limiter les pertes sur les réseaux THT et HT, favorisant ainsi une plus grande efficacité globale du système.
- **Diversifiées** : on ne peut réduire, comme cela est fait trop souvent, l'alternative énergétique à l'éolien versus nucléaire. Il faut penser toutes les solutions possibles dans les trois grands domaines d'usages (ou de services énergétiques) recherchés : chaleur, mobilité / carburant, électricité pour les usages spécifiques.

Cette approche, fondée sur la sobriété, l'efficacité et le développement « 3D » des renouvelables, favorisera une plus grande sécurité d'approvisionnement et une plus grande indépendance énergétique, car moins liée aux importations de produits pétroliers, de gaz et d'uranium.

Par ailleurs, cette approche n'omet pas de mesurer tous les impacts – positifs ou négatifs – des choix proposés. En cette année internationale des forêts, le Pays devra s'assurer qu'aucun projet de développement d'énergies renouvelables n'aura de répercussions négatives et ne contribuera pas à l'érosion des écosystèmes.

#### 4.2.1.1 Energie solaire

L'énergie solaire est principalement exploitable *via* deux technologies : les panneaux solaires thermiques pour produire de la chaleur et les panneaux solaires photovoltaïques pour produire de l'électricité.

##### **Proposition n°21 Développer le solaire thermique**

En matière de panneaux solaires thermiques, les participants souhaitent systématiser, *via* une obligation réglementaire, l'installation de panneaux sur les bâtiments neufs.

Sur le bâti ancien, une aide incitative peut être apportée aux personnes souhaitant installer ce type de technologie.

Enfin, au titre d'exemplarité, le groupe souhaite voir l'ensemble des bâtiments publics doté de panneaux solaires thermiques à échéance 2014.

Durant les concertations, des objectifs de 100% d'équipements des bâtiments neufs et 10% par an des bâtiments existants ont été fixés et devront atteindre leur rythme de croisière d'ici 2014.

Seront priorisées les installations de panneaux solaires à tube dont la filière locale est plus structurée et dont le rendement est beaucoup plus intéressant que les panneaux plats.



Les collectivités n'ont pas de pouvoir légalement contraignant. Elles ne peuvent être qu'une force de recommandation et d'exemplarité sur leurs propres bâtiments.

##### **Proposition n°22 Encourager le photovoltaïque**

Le groupe priorise l'intégration systématique de panneaux photovoltaïques dès la conception du futur bâtiment. Il est également demandé à ce que soient valorisées toutes les surfaces perdues (parkings, écoles, bâti industriel, etc.) *via* l'installation de panneaux photovoltaïques.

Les collectivités pourraient s'engager à aider financièrement, grâce à un fond d'investissement collectif, les installations de systèmes mixtes intégrant des panneaux photovoltaïques et thermiques.

Il est important de valoriser l'expertise locale en matière de capteurs sur couche mince et les travaux de Recherche développement portée par les équipes locales.

Les mêmes objectifs que pour les panneaux thermiques ont été fixés (100 % des bâtiments neufs équipés et 10% du parc ancien concerné chaque année).

#### 4.2.1.2 Energie éolienne

Le groupe estime que l'énergie éolienne ne constitue pas une solution pour les particuliers. En effet, une étude réalisée par le SYDEV tend à montrer, d'une part, que les installations à moins de 12 mètre de hauteur affichent des rendements trop faibles et, d'autre part, que la filière de micro-éoliennes n'est pas suffisamment structurée pour garantir une fiabilité suffisante.

##### **Proposition n°23 Renforcer les champs d'éoliennes existants**

Si la micro-éolienne ne semble pas exploitable sur le Pays, il est probablement intéressant d'optimiser les sites existants (Beaufou par exemple), voir de développer de nouveaux sites en cohérence avec la carte des vents établie pour la Vendée.

La première étape de l'action est de se réapproprier l'état des lieux du potentiel éolien réalisé à l'échelle de la Vendée et de l'adapter au territoire du Pays.

### 4.2.1.3 Energie issue de la biomasse

Le terme de biomasse désigne l'ensemble des matières organiques d'origine végétale (algues incluses), animale ou fongique pouvant devenir source d'énergie par combustion (ex : bois-énergie), après méthanisation (biogaz) ou après diverses transformations (biocarburant).

Les participants ont concentré leur réflexion sur le bois-énergie et la méthanisation.

#### **Proposition n°24 Structurer la filière bois-énergie**

S'il est faiblement boisé, le Pays est en revanche l'un des territoires dont la longueur des haies est la plus importante. L'exploitation de ces haies constitue un potentiel intéressant comme l'a révélée l'étude menée à l'échelle du département.

Les participants recommandent l'instauration d'une politique cohérente de gestion des ressources collectives et privées pour optimiser l'exploitation de la ressource bois (bois de coupe, bois de haies, déchets de bois de construction ou de menuiserie, etc.) à des fins de production énergétique. Pour engager la construction de cette filière, il apparaît nécessaire de réaliser une étude complète du potentiel « biomasse » sur le territoire du Pays. A l'heure actuelle, seule une étude sur l'exploitation des déchets de bois issus des haies a été réalisée.

Parallèlement à cette étude, il est demandé de systématiser le développement de haies à pousse rapide dans l'aménagement du territoire.

L'objectif à terme est de remplacer les chaudières fioul par des chaudières à bois à haut rendement. Il faudra donc, en marge de l'étude du potentiel bois-énergie, cartographier les foyers encore chauffés par le fioul.

#### **Proposition n°25 Produire du biogaz via la méthanisation**

Les collectivités pourraient mettre en place des actions permettant de collecter les déchets verts et les déchets organiques. Ces déchets pourraient être exploités localement grâce à différents digesteurs aux dimensionnements adaptés (lotissements, entreprises, à l'échelle d'une commune, collectivités).

En premier lieu et en amont de toute action, il est proposé la réalisation d'une étude du potentiel de production de biogaz par la méthanisation en exploitant prioritairement les déchets ménagers et agricoles.



A noter que le digestat issu d'une installation de méthanisation, après maturation par compostage, constitue un amendement organique dont les caractéristiques sont voisines de celles du compost.

#### **Proposition n°26 Elaborer un projet-test de récupération de chaleur sur les réseaux d'eaux usées**

Le groupe souhaite qu'un projet expérimental porte sur la récupération d'énergie à partir du réseau d'assainissement des eaux usées.

Les réseaux d'eaux usées sont une source potentielle d'énergie renouvelable à étudier. Actuellement, cette ressource n'est pas encore exploitée sur le Pays. Il convient donc d'identifier dans un premier temps le potentiel exploitable sur un territoire urbain au sein duquel le réseau d'assainissement est dense ainsi que les zones susceptibles d'être alimentées par ce type d'installation. Il semble que le territoire de La Roche-sur-Yon apparaît le plus propice sur le Pays.

A l'aide de cette étude et de ce zonage, des réseaux de chaleur pourraient être envisagés, à partir d'échangeurs pour récupérer la chaleur sur les eaux usées associés à des pompes à chaleur répondant aux meilleures technologies possibles (MTD).

## 4.2.2 Promouvoir l'intelligence énergétique et la maîtrise de la demande

### Proposition n°27 Reconnaître le Negawatt comme source d'énergie

Le Negawatt est l'unité d'énergie non consommée. La comptabilisation de ces Negawatt tend donc à valoriser les efforts de sobriété et d'efficacité. Pour promouvoir le Negawatt sur le territoire du Pays, les participants estiment qu'il est indispensable de donner une valeur au kWh économisé.

La fabrication de tout produit nécessite une certaine consommation d'énergie. Cette énergie « incluse » dans les produits est dénommée « énergie grise ». Le premier dispositif proposé par le groupe consiste à comptabiliser, grâce à une carte de crédit « énergie grise », les kWh économisés lors de l'achat par le citoyen de produits plus vertueux (à faible énergie grise) que d'autres produits standard (*par exemple l'achat d'une tomate bio d'origine locale plutôt qu'une tomate cultivée sous serre dans le sud de l'Espagne ; ou l'achat d'huissierie bois en lieu et place d'huissierie en PVC*). Les kWh économisés permettraient de comptabiliser des points sur la carte, point qui seraient valorisés ultérieurement.

Les participants proposent de constituer un projet pilote avec un grand distributeur du territoire qui s'engagerait à afficher l'énergie grise propres aux produits proposés. L'objectif à atteindre serait l'étiquetage de l'énergie grise sur 25% des produits en rayon d'ici 2015. Le grand distributeur pourrait valoriser, par voie d'affichage, le nombre de kWh économisés grâce à ses clients et son étiquetage innovant.

Il est également proposé de cumuler des points en fonction des kWh économisés suite à des travaux de rénovation du bâti.

Enfin, dans le cadre d'une campagne sur le Negawatt, le Pays pourrait sensibiliser les commerçants du territoire à éteindre leurs enseignes à raison d'une nuit par semaine.

### Proposition n°28 Mettre en place des campagnes de sensibilisation à l'école

Les participants priorisent la mise en place de programmes de sensibilisation en milieu scolaire, de la maternelle au lycée. Il semble nécessaire de mettre les élèves en situation d'acteur à travers des travaux thématiques. Les sujets abordés porteront sur le climat, l'énergie et l'eau.

Ces programmes devront être accompagnés d'indicateurs clairs, visibles et concrets pour les enfants. Par exemple, l'entreprise Fludia fixe sur les compteurs électriques un outil de suivi qui permet aux usagers de visualiser sur un ordinateur les informations relatives à leur consommation énergétique selon des indicateurs concrets. Un tel dispositif pourrait être le support d'un programme pédagogique orienté vers les économies d'énergies.

### Proposition n°29 Développer le concept de Smart Grid sur le Pays Yon et Vie

Le Smart Grid est un réseau équipé de capteurs et de « points de contrôle » permettant de réguler la consommation de certains équipements électriques pour éviter les pics de consommation. Il permet aussi d'orienter l'électricité non consommée dans l'instant vers des lieux de stockage afin qu'elle soit ensuite libérée au moment des pics de demande.

Les participants souhaitent voir sur le Pays l'émergence d'un projet pilote de Smart Grid dont les points de stockage pourraient être les batteries des équipements de transports électriques. Ils précisent qu'une partie des transports en commun sur La Roche-sur-Yon sont électriques et peuvent donc représenter ces premiers points de stockage.

Pour engager rapidement des travaux sur ce domaine, il est proposé de d'installer des lampadaires communicants<sup>2</sup>, qui représentent 20 000 points lumineux au total sur le Pays. L'objectif est d'équiper 10% du parc d'ici 2015.

---

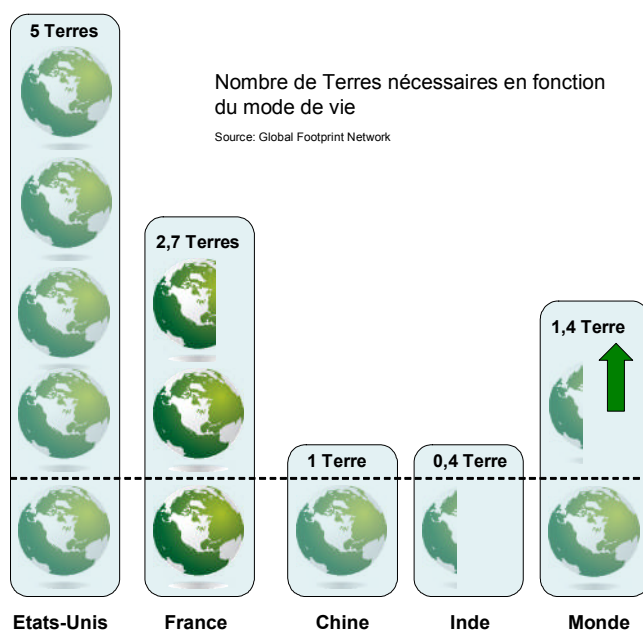
<sup>2</sup> Un lampadaire communicant fonctionne par le biais d'un détecteur de mouvement. Surtout, il « communique » les informations de présence d'un individu aux autres lampadaires qui s'allument à leur tour.

## 5. Impulser des modes de vie plus responsables

### 5.1. Les impacts de nos achats quotidiens

Les consommations quotidiennes de biens et de services par les citoyens représentent, en France, ¼ des émissions de gaz à effet de serre.

Selon le dernier rapport de l'association Global Footprint Network, notre empreinte écologique globale a augmenté de 22% en dix ans. Si la population mondiale adoptait le mode de vie actuel français, il nous faudrait au minimum 2,7 planètes pour répondre à nos besoins. Les besoins mondiaux, en prenant la moyenne des niveaux de vie constatés, représentent déjà 1,4 planète terre.



Les ressources naturelles sont au bord de l'épuisement et nous produisons plus de déchets que la Terre ne peut en absorber. Les conséquences sont bel et bien là : déforestation, perte de terres arables, surexploitation des ressources marines, perturbation du climat... Sur le plan social, les inégalités entre les riches et les pauvres et entre les pays riches et les pays pauvres se creusent de plus en plus. Encore plus inquiétant, plus de 30% des produits alimentaires mondiaux sont jetés et donc totalement gaspillés.

Il est grand temps de restreindre notre consommation de biens matériels et repenser les ressorts du bien être. Il est nécessaire que les collectivités du Pays Yon et Vie accompagnent cette évolution des comportements pour contribuer à l'invention d'une société plus sobre, où le lien social prime sur la possession de biens, une société fondée sur la coopération, la citoyenneté partagée. C'est dans ces esprits que les collectivités territoriales peuvent aider à « faire société » pour promouvoir d'autres rapports humains mettant en avant des objectifs de sobriété et de responsabilité.

La consommation responsable concerne tous les secteurs d'activités : alimentaires et non alimentaires (tourisme, ameublement, cosmétiques, textiles, énergies...), matériels et non matériels (transports, services de proximité...).

Il ne s'agit pas ici de parler de société de privation mais d'une société de responsabilité et de modération, c'est-à-dire une « société d'abondance frugale » selon Jean-Baptiste de Foucault ou de « sobriété heureuse » selon Patrick Viveret, philosophe qui propose pour cela de « passer d'une société de l'avoir à une société de l'être ».

A l'échelle du Pays, la **production et la consommation de biens et de services représentent 27% du Bilan Carbone®** du territoire. Des choix de vie, de consommation et d'achats, plus sobres, peuvent orienter les activités économiques, pénalisant les plus énergivores et donnant une prime aux initiatives plus efficaces. Cette réflexion a guidé les participants lors des concertations qui ont axé leurs travaux autour de deux enjeux :

- La production sobre de biens et services,
- La consommation responsable.

## **5.2. Soutenir des modes de production vertueux**

Les concertations ont considéré de manière distincte deux secteurs : l'agriculture et l'industrie. Cette répartition permet de proposer des pistes d'action plus précises.

### **5.2.1. Vers un modèle agricole soutenable**

#### **Proposition n°30 Créer un observatoire de l'agriculture durable**

A l'heure actuelle, le Pays ne dispose pas d'outil de suivi de la production agricole territoriale. La première étape serait de créer un observatoire, véritable base de connaissance en matière d'agriculture sur le Pays. L'observatoire, en étroite relation avec les agriculteurs, et leurs organisations professionnelles, faciliterait la définition d'une nouvelle politique locale qui viserait, en priorité, à sécuriser l'outil de travail des agriculteurs, c'est-à-dire le foncier agricole.

La première mission confiée à l'observatoire serait la réalisation d'un diagnostic des acteurs engagés dans des démarches agricoles vertueuses. Agricultures biologique, raisonnée, périurbaine, ce diagnostic dressera un portrait précis des pratiques agricoles alternatives sur le territoire et des techniques de production actuelles au sens large.

A la suite de ce travail, il s'agirait de connecter ces agriculteurs engagés et de favoriser le dialogue avec tous les représentants de la profession pour définir les leviers d'action permettant d'encourager la mutation des systèmes agricoles vers des modèles moins impactants pour l'environnement. Pour créer ce réseau, les participants ont proposé la construction d'un forum internet, l'organisation de colloques et de visites de sites exemplaires.

L'une des déclinaisons de la politique agricole pourrait être l'inscription au SCoT d'une obligation de préservation des espaces agricoles de qualité, de développement du maraîchage de proximité et de l'agriculture faiblement carbonée.

Enfin, le Pays, *via* l'observatoire et sa politique agricole territoriale, pourrait impulser une réflexion sur l'agriculture locale, réflexion qui serait ensuite portée à l'échelle de la Région.

### **5.2.2. Impliquer les entreprises et les industries**

#### **Proposition n°31 Mutualiser l'espace dans les zones économiques**

Les participants proposent le recensement de l'ensemble des entreprises artisanales et industrielles du territoire. A partir de ce travail, une réflexion pourra être engagée pour mutualiser les services, les bureaux, les parkings, des moyens logistiques et les zones de stockage dans le but de réduire les dépenses énergétiques, les émissions de GES et les charges de fonctionnement des entreprises concernées.

Il s'agit d'inscrire dans les documents d'urbanisme des objectifs d'optimisation des zones d'activité pour limiter l'emprise sur le territoire et favoriser la mutualisation d'équipements et de services (zones de stockage, de restauration communes, covoiturage, bâtiments à plusieurs étages, etc.).

### **Proposition n°32 Inciter les entreprises à s'engager**

Le Pays et les collectivités du territoire pourraient encourager les entreprises à s'engager dans des démarches vertueuses, par exemple en proposant une incitation financière pour qu'elles réalisent leur diagnostic GES et qu'elles élaborent un plan d'action pour le climat, d'abord sur leur périmètre direct de responsabilité, puis dans un deuxième temps sur un périmètre élargi impliquant leurs fournisseurs.

Cette action devra être articulée avec le programme déjà mis en œuvre par la CCI qui propose un accompagnement du même ordre à l'échelle régionale.

Le groupe propose également que le Pays encourage les entreprises à réaliser un bilan « déchets » de leurs activités facilitant l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des déchets non recyclés.

En collaboration avec les partenaires, le Syndicat pourrait construire un cahier des charges de l'entreprise engagée. Les acteurs économiques qui respecteraient ce cahier des charges se verraient décerner le label « Pays Yon et Vie entreprises responsables ». A minima, ce cahier des charges garantirait une bonne gestion des déchets, un approvisionnement local (si compatible avec l'activité de l'entreprise) et attribuerait une étiquette énergétique au bâtiment et au processus de production. Les entreprises seraient régulièrement auditées pour conserver le label.

Enfin, *via* un système de cooptation des « entreprises responsables » et d'ambassadeurs, il est proposé de créer un réseau de promotion des bonnes pratiques en entreprise (ex : témoignages entre acteurs de mêmes filières, présentation des retombées en termes économiques et d'image).

### **Proposition n°33 Améliorer la performance énergétique des bâtiments tertiaires**

Il est proposé au Pays, à travers le SCoT qui sera bientôt révisé, de conditionner l'installation d'entreprises dans des nouvelles zones d'activités au respect par ces entreprises des normes les plus exigeantes en matière de performance énergétique des bâtiments.

Afin de préserver l'équilibre économique du territoire, il sera indispensable que cette conditionnalité s'applique à toutes les communes pour ne pas susciter la migration des activités économiques.

### **Proposition n°34 Contribuer au recyclage des déchets en concertation avec les supermarchés**

La loi Grenelle impose aux magasins de la grande distribution de plus de 2 500 m<sup>2</sup> de mettre à disposition des consommateurs des points de dépôt des suremballages.

Le Pays pourrait engager un travail coopératif pour étendre ce dispositif à l'ensemble des enseignes de distribution du territoire. L'ambition annoncée est l'équipement de points de collecte d'emballages dans toutes enseignes du territoire d'ici 5 ans.



Les collectivités n'ont pas le pouvoir de promulguer ce type d'obligation. Elles peuvent en revanche le promouvoir à travers différentes incitations et en affirmant l'ambition de réduire la quantité de déchets ultimes sur l'ensemble du territoire.

### **Proposition n°35 Adapter la Recherche & Développement aux besoins des entreprises**

Il est proposé de faciliter le déploiement d'une R&D adaptée aux besoins des entreprises locales. Une entreprise ayant repéré un besoin précis pourrait contribuer au financement d'une équipe scientifique ou universitaire qui, en retour, travaillerait à combler ce besoin.

Le Syndicat Mixte aurait un rôle de médiateur entre le monde universitaire et les entreprises. A travers des enquêtes, il pourrait par exemple identifier les principaux travaux de recherche menés actuellement sur le territoire. La mise en réseau des acteurs économiques engagés, telle que prévue dans l'action 3, facilitera la connexion de ces travaux aux attentes des entreprises.

### **5.3. Accompagner la transition vers des modes de vie responsables**

Encore une fois, nos choix citoyens peuvent influencer les activités économiques (industrielles et agricoles) du Pays. Les actions repérées lors des concertations ont été imaginées dans cet objectif.

#### **Proposition n°36 Répertoire des initiatives d'économie sociale et solidaire**

A l'image de la proposition faite de répertorier les agriculteurs vertueux du Pays, le Syndicat Mixte pourrait étendre ce travail à toutes les initiatives d'acteurs engagés dans l'économie sociale et solidaire. Circuits de distribution courts, recycleries, épicerie solidaire, jardins partagés et urbains seraient par exemple recensés dans un « Guide de l'économie alternative en Pays Yon et Vie ».

Préalable à la réalisation du Guide, il sera nécessaire de définir les critères d'évaluation et un cahier des charges pour préciser le champ des initiatives indexées dans ce recueil.



Ce type d'action pourrait être mené en partenariat avec d'autres acteurs tels que les autres collectivités pour le repérage des projets ou encore des entreprises volontaires en termes de mécénat qui pourraient soutenir financièrement ces initiatives alternatives.

#### **Proposition n°37 Sensibiliser les élèves à la consommation responsable**

A l'échelle scolaire, il est nécessaire de créer une démarche « Consommateurs Responsables en Pays Yon et Vie » qui faciliterait la sensibilisation à la consommation responsable dans les milieux scolaires. Seront concernés les élèves, mais aussi l'ensemble des personnels de la communauté éducative.

Les participants ont proposé l'animation de journées sur l'environnement, mais aussi la création de programmes spécifiques à la promotion des économies d'énergie et à la lutte contre le changement climatique.

Le Pays pourrait adosser cette sensibilisation à des outils de suivi pour s'assurer que les principes de consommation responsable soient bien compris par les élèves.

#### **Proposition n°38 Mobiliser les citoyens sur les enjeux du développement durable**

Le groupe propose un travail coordonné entre les collectivités pour réaliser des campagnes médiatiques sur les enjeux du changement climatique. Des manifestations pourraient également être animées par l'organisme cité plus haut (cours de jardinage, de désherbage non-chimique, exposés de maîtres-composteurs, etc.).

#### **Proposition n°39 Créer un marché de l'agriculture locale**

Le groupe propose de créer un marché local régulier dans lequel les agriculteurs du Pays vendraient les produits aux citoyens. Ces derniers seraient ainsi sensibilisés aux produits de saison et locaux. Ce marché pourrait être itinérant pour toucher régulièrement différentes communes du Pays.

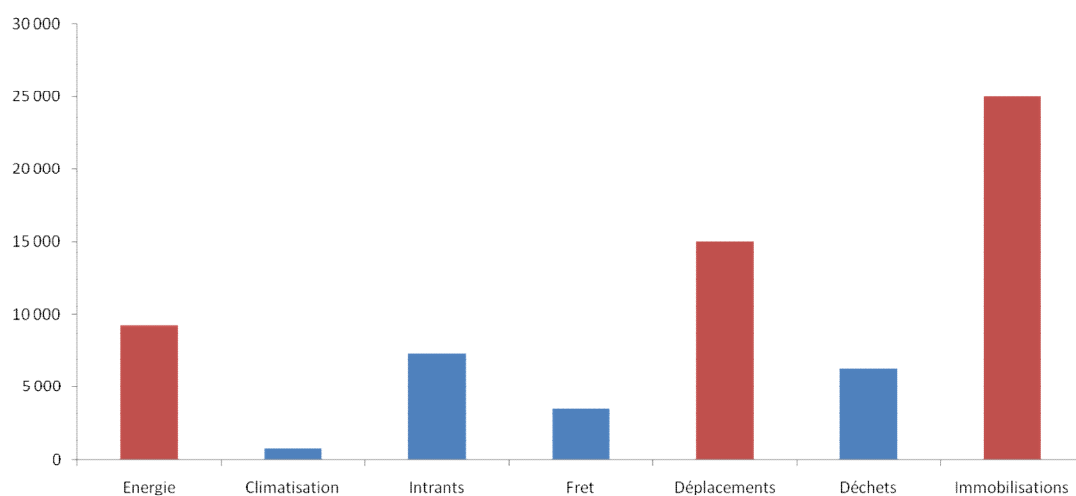
N.B : un participant précise que ce type de marché a déjà été organisé. Les agriculteurs locaux n'ont toutefois pas pu s'y rendre, les coûts des emplacements fixés par la mairie étant trop élevés.

## 6. L'exemplarité des collectivités du Pays

Le Syndicat Mixte et les collectivités du Pays Yon et Vie souhaitent construire un bassin de vie sobre en carbone d'ici 2050. La lutte contre le changement climatique sera une réussite grâce à l'implication de tous et chacun. Les collectivités doivent donc convaincre un grand nombre d'acteurs de changer leurs modes de vie. Pour être crédible dans leur invitation à agir, elles doivent elles-mêmes être exemplaires, communiquer sur leurs efforts et informer en toute transparence des succès rencontrés et des difficultés à modifier certains modes de fonctionnement.

### 6.1. Des marges de progression importantes

Afin de chiffrer les efforts que les collectivités du Pays doivent engager pour participer à l'effort collectif, leur Bilan Carbone® « Patrimoine et Services » a été réalisé par *Climat Mundi*. Cette étude révèle que l'ensemble des activités des collectivités génère **67 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** soit **4.2 % du Bilan Carbone® Territoire**, réparties comme suit :



Comme on peut le constater, le poste le plus important concerne les « Immobilisations », soit principalement le patrimoine bâti des collectivités. Le 2<sup>ème</sup> poste correspond aux transports (déplacements domicile travail des agents, et déplacements professionnels).

Des actions relativement simples permettront de réduire significativement ce Bilan Carbone®.

Encore une fois, il est impératif que l'administration, les agents et les élus des collectivités soient absolument exemplaires. C'est la crédibilité du Syndicat Mixte, des intercommunalités et des communes qui est ici en jeu. Le Plan Climat ne sera ambitieux qu'à la condition que les administrations portent le projet et réduisent les émissions générées par leurs consommations d'énergie, les déplacements des agents, l'utilisation de papier, la gestion de leurs propres déchets, etc. Cette exemplarité représentera un indicateur de l'importance donnée au sujet par les autorités territoriales et constituera la démonstration que l'action est souhaitable, urgente et possible.

## **6.2. Du Syndicat Mixte aux communes, des collectivités en action**

Via le Plan Climat, le Syndicat Mixte et les collectivités du Pays proposent au territoire un « défi quotidien » pour lutter contre le changement climatique. Ce défi, ils doivent se le poser au sein de leurs administrations. Les participants invitent les agents et les élus à le relever.

Le diagnostic GES et la concertation ont permis de repérer trois thèmes prioritaires pour lesquels il est urgent que les collectivités s'engagent :

- Aménagement du territoire,
- Transports et mobilités des agents et élus,
- Gestion des bâtiments publics et des stratégies d'achat

Pour chacun des thèmes retenus, les participants ont identifié des actions portant à la fois sur le périmètre interne à la collectivité, mais aussi sur ses compétences, lui permettant de modérer un Pays Yon et Vie plus sobre en énergie et en carbone.

### **6.2.1. Aménagement du territoire et activités économiques**

#### **Proposition n°40 Favoriser le changement de perception des élus et services**

En matière d'aménagement du territoire, les concepts d'urbanisation compatibles avec la lutte contre le changement climatique sont méconnus et sources d'inquiétude. « Compacité » et « densité » ne sont pas incompatibles avec « qualité de vie » et « espaces de respiration ». Il s'agit surtout de techniques relevant de savoir-faire urbains qu'il faut promouvoir.

Dans ce cadre, il est proposé d'organiser pour les élus et pour les services en charge de l'urbanisme des collectivités du Pays des visites de villes ou de sites exemplaires (écoquartiers, jardins partagés, etc.). Pour faciliter la mobilisation des élus, il est proposé l'organisation de témoignages de projets urbains fortement portés politiquement sur d'autres territoires.

#### **Proposition n°41 Privilégier les projets de mutualisation des équipements**

Qu'ils s'agissent d'installations sportives, de chaudières collectives, de parkings ou encore d'espaces verts, les collectivités prioriseront les projets mutualisés qui contribuent à économiser l'espace et les recours aux énergies.

### **6.2.2. Transports et mobilités des agents et élus**

#### **Proposition n°42 Réaliser un PDIA à l'échelle du Pays**

Un Plan de Déplacement Inter-Administrations (PDIA) facilite l'organisation des déplacements des agents et élus des collectivités par des modes doux et les transports collectifs.

En amont de la mise en œuvre d'une telle politique à l'échelle du Pays, il est proposé de recenser l'ensemble des initiatives prises par les collectivités pour limiter les déplacements de leurs agents et élus en voiture individuelle. Cette base permettra d'engager les premières réflexions de construction du PDIA à partir d'engagements concrets et adaptés.

#### **Proposition n°43 Réaliser un PDU à l'échelle du Pays**

Cette proposition s'est construite à partir des réflexions des membres des collectivités présents lors des concertations qui entendent offrir « mieux de transports » plutôt que « plus de transports ».

Pour atteindre cet objectif, il est proposé de construire une politique « transports à l'échelle du bassin de vie que représente le Pays Yon et Vie. Encore une fois, la réalisation du PDU du Pays demandera un travail important de collaboration entre les collectivités et ce, à partir des diagnostics « transports » déjà réalisés au sein de chaque institution.

#### **Proposition n°44 Promouvoir une nouvelle « mobilité » dans les collectivités**

Partant du postulat que les collectivités du Pays doivent être exemplaires, le groupe propose différentes pistes en matière de déplacement des agents. L'objectif est qu'à terme, 50% des déplacements urbains soient réalisés en véhicules électriques, transports en commun ou mobilité douce.

La première piste porte sur le parc propre à chaque collectivité : il faut doter les institutions de véhicules moins énergivores (électriques, hybrides, etc.) et de flottes de vélos. Les collectivités pourraient par ailleurs encourager l'usage de la visioconférence pour limiter les déplacements de leurs agents.

Pour les déplacements personnels des agents et des élus, les collectivités ont la possibilité d'inciter à l'usage des transports en commun en dépassant la limite, prévue par la loi, de 50% de remboursements des abonnements de transport.

#### **Proposition n°45 Prévoir une commande groupée de vélos et vélos électriques mutualisant les demandes des collectivités**

Cet action porte un double enjeu : mutualiser les commandes et donc optimiser les moyens logistiques entre les collectivités et contribuer au développement des mobilités douces au sein des services.

Pour préparer l'action, des premières réunions pourraient s'organiser à l'appel du Syndicat Mixte. Les collectivités intéressées réaliseraient en interne une enquête pour définir les besoins qui leur sont propres. Ce travail d'étude préalable permettrait de définir le budget global de l'action.

### **6.2.3. Gestion des bâtiments publics et des stratégies d'achat**

#### **Proposition n°46 Afficher les performances énergétiques des bâtiments publics**

Il est attendu des collectivités la plus grande transparence en matière de consommations énergétiques dans les bâtiments publics. Pour répondre à ces attentes, il est proposé de mettre en œuvre la campagne « Display » sur les bâtiments des collectivités.

Les participants considèrent que l'affichage permanent des consommations constituera une première incitation à l'action et que l'action sera ensuite stimulée par la visualisation des résultats des premières actions engagées (notamment en matière de régulation des consommations énergétiques).

Un concours pourrait, à terme, être organisé pour récompenser les collectivités les plus vertueuses en matière de consommations d'énergie.

#### **Proposition n°47 Diminuer l'impact des bâtiments publics**

Parallèlement à la promotion de la campagne Display, les collectivités pourront, sur la base des études réalisées par le SYDEV, planifier la rénovation des bâtiments les plus énergivores pour optimiser la dépense publique et renforcer l'efficacité du plan d'action pour le climat.

Pour atteindre les meilleurs objectifs d'efficacité, il est impératif de systématiser l'approche globale des travaux de rénovation thermique (*associer des travaux sur l'enveloppe et sur les équipements de chauffage*). La recherche de la meilleure efficacité passe aussi par des innovations en matière d'ingénierie financière pour optimiser l'utilisation des ressources publiques, notamment via des Contrats de Performance Énergétique intégrant la conception, la réalisation et la maintenance, etc.)

Il est proposé de concentrer les premiers efforts sur un type de bâtiment (par exemple les écoles ou les maisons de retraites) de façon à donner de la visibilité au programme engagé sous l'impulsion du Pays dans le cadre du Plan Climat.

### **Proposition n°48 Sensibiliser les usagers des bâtiments publics**

L'enjeu de cette action est d'informer les élus, les gestionnaires et les usagers des espaces publics des niveaux de consommation des bâtiments qui les accueillent. Le programme Display<sup>®</sup> contribuera à cette information. Outre cet affichage, les usagers se verront remettre un guide des bonnes pratiques en matière de gestion énergétique.

A titre d'exemple, la Ville de la Roche-sur-Yon, indique dans la convention de mise à disposition d'équipements aux associations, le coût du bien qu'elle prête. La proposition consiste ici à étendre cette pratique en spécifiant dans les conventions de mise à disposition les coûts liés à la consommation énergétique et le niveau optimal de consommation de l'équipement. Un mécanisme de bonus (pour les usagers économes) et de malus (pour ceux peu scrupuleux) devrait permettre d'infléchir les comportements vers plus de responsabilité.

En complément de cette démarche, il pourrait être envisagé de calibrer les subventions accordées par les collectivités aux associations en fonction de l'usage qu'elles font des locaux mis à sa disposition et plus spécifiquement en fonction de leurs responsabilités en matière de gestion de la consommation d'énergie.

### **Proposition n°49 Diminuer l'impact de l'éclairage public**

Le Sydev propose aux collectivités la mise en œuvre d'un schéma d'efficacité de l'éclairage public, le SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière). Le Plan Climat pourrait faciliter la réalisation d'un SDAL propre à chaque collectivité du Pays.

Il s'agira de communiquer auprès des habitants sur les modifications qu'engendreraient un SDAL afin de dépasser certains points de blocage (extinction de certains points lumineux la nuit par exemple).

### **Proposition n°50 Structurer une stratégie d'achats exemplaire**

Première pierre de la stratégie, une étude conjointe entre collectivités pourrait permettre d'identifier les besoins communs qui pourraient faire l'objet d'achats groupés en privilégiant des fournisseurs de proximité.

Les collectivités pourraient aussi rédiger un cahier des charges commun intégrant des critères « climat ».

Enfin, une collectivité du Pays pourrait réaliser un travail de veille sur l'évolution du code des marchés publics pour anticiper les nouvelles dispositions facilitant l'intégration de critères environnementaux.